



MODALITES D'INSCRIPTION

➤ **CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION**

Le candidat doit avoir 16 ans révolus au premier jour de la session de formation générale, sans possibilité de dérogation.

L'accès à la formation pour tous :

Notre référent handicap sera à votre écoute pour discuter de vos besoins afin que votre formation se déroule dans des conditions optimales.

Nous nous engageons à chercher des solutions et vous accompagner dans leurs mises en œuvre. Nos formations se déroulent dans des bâtiments adaptés pour recevoir des publics handicapés.

➤ **INSCRIPTION AUPRES DU MINISTERE**

Pour vous inscrire rendez-vous sur le site internet : www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Vous devez avoir une adresse électronique (mail) qui deviendra votre identifiant. Cet identifiant est définitif ! Il ne pourra être modifié même en cas de changement d'adresse électronique. Notez-le bien et conservez-le précieusement ! Après vous être préinscrit sur le site, n'oubliez pas de cliquer sur le lien contenu dans le mail qui vous aura été envoyé dans votre boîte de messagerie afin de finaliser votre inscription.

En cas de changement d'adresse électronique vous devez vous connecter sur le portail régional BAFA-BAFD en continuant à utiliser comme identifiant votre ancienne adresse et votre mot de passe afin d'accéder à votre espace personnel internet. Vous pourrez alors changer d'adresse électronique (mail) en cliquant sur « modifier mon profil » dans l'onglet « identité ».

Si vous avez perdu votre mot de passe

A partir de la page d'accueil BAFA-BAFD de votre région : cliquez sur « mot de passe oublié », indiquez votre adresse électronique (mail) et répondez à la « question secrète ». Le mot de passe vous sera alors renvoyé par mail.

Présentation en jury

Si toutes les étapes de votre formation sont validées favorablement, votre dossier est transmis automatiquement au jury.

Si une étape n'est pas validée « favorablement » vous pouvez la refaire. A l'issue de celle-ci vous devez obligatoirement demander la présentation en jury de votre dossier en cliquant sur « demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel internet. Si une ou plusieurs étapes ne sont pas validées « favorablement » et que vous ne souhaitez pas la ou les refaire, pour demander la présentation en jury de votre dossier, cliquez sur « demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel interne.

Si vous avez déjà débuté votre formation

- Si vous avez déjà obtenu validation de votre session de formation générale au moins, vous devez sélectionner lors de la préinscription sur le site « je n'ai pas encore de compte d'accès et je suis déjà en cours de formation ».
- N'oubliez pas alors de transmettre par courrier à la direction départementale (DDCS-DDCSPP) de votre lieu de résidence vos certificats de session(s) et/ou de stage(s) originaux validés (gardez-en une copie en cas de perte).

Site web mobile

Dans un souci de modernisation et de simplification des procédures administratives, il vous est possible d'avoir accès au site www.jeunes.gouv.fr/BAFA-BAFD à travers un site web mobile. Ce site web mobile vous permettra à partir d'un smartphone ou une tablette ([m. bafa-bafd.jeunes.gouv.fr](http://m.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr)):

- de consulter des informations sur les cursus de formation, les actualités nationales ou régionales, la liste des organismes de formation habilités, ... ;
- de se connecter et d'accéder à son espace personnel afin de suivre l'évolution de son parcours de formation ou d'effectuer certaines démarches ou demandes en ligne (transmission de pièces administratives, enregistrement de stage pratique, demande de prorogation ou de dérogation, téléchargement des certificats, ...) ;
- de s'inscrire aux différents cursus de formation BAFA, BAFD (renouvellement de son autorisation d'exercer BAFD, qualification complémentaire BAFA) ;
- de télécharger les documents et brochures de références relatives aux BAFA/BAFD (modalités d'inscription en ligne, ...);
- d'effectuer et de modifier des demandes en ligne (prorogation, dérogation de stage pratique, inspection de stage pratique, transmission des pièces et justificatifs, ...) ;

➤ INSCRIPTION AUPRES DE NOTRE ORGANISME DE FORMATION

Vous devez choisir votre session de formation qui vous convient parmi le calendrier de session. Ensuite vous disposez de 3 solutions :

- Soit vous effectuez une pré-inscription en ligne à la suite de laquelle nous vous contacterons pour vous fournir le dossier d'inscription ainsi que toutes les informations utiles
- Soit vous téléchargez la fiche d'inscription
- Soit vous nous contactez par téléphone au 03 85 80 15 56 ou bien par mail à contact@cd2000.fr

Confirmation d'inscription :

La demande d'inscription n'est prise en compte qu'à réception du dossier complet.

Votre inscription n'est définitive qu'à partir du moment où vous recevez la convocation qui vous sera adressée par courrier ou par e-mail une dizaine de jours avant le début du stage. Celle-ci vous précisera les modalités pratiques (lieux, horaires, matériel à emporter, liste participants pour covoiturage, moyens d'accès....)

Refus d'inscription :

- Le BAFA est ouvert à tout jeune âgé de 16ans révolu au premier jour de stage par conséquent notre organisme refusera donc tout candidature dont l'âge sera inférieur à 16 ans au premier jour de stage.

- Nous serons dans l'impossibilité d'inscrire un stagiaire qui n'aura pas effectuer son inscription sur l'application internet en amont.

- Par ailleurs nous pourrons refuser toute candidature si la session que nous organisons est complète.

Attention, l'effectif des stages est limité, les inscriptions se feront par ordre d'arrivée des dossiers complets. Une inscription en surnombre sera reportée après l'accord du stagiaire sur un autre stage ou si aucun accord n'était trouvé le dossier du stagiaire serait renvoyé.

- En cas d'annulation d'un stage par Creusot Défi 2000, nous préviendrons les stagiaires 10 jours avant le début du stage et nous lui proposerons de s'inscrire sur un autre stage ; si ce n'était pas possible le dossier complet du stagiaire lui serait renvoyé. Dans ce cas, la totalité du remboursement sera effectuée dans les plus brefs délais.

- Si le stagiaire annule son inscription dans la semaine qui précède le stage, un remboursement de 50% du prix du stage sera effectué au stagiaire.

- Si le stagiaire annule son inscription le premier jour de la formation, aucun remboursement ne sera effectué au stagiaire.

Présence au stage :

Les participants à un stage doivent être présents à tous les temps de travail et durant toute la durée de la session pour que celle-ci soit validée. En cas de départ d'un stagiaire en cours de stage et quelle qu'en soit la raison, aucun remboursement ne sera effectué par Creusot Défi 2000.

De plus, l'absence à des temps de travail entrainera une appréciation négative du stage. Il est possible suite à la décision du directeur de la session et de l'équipe de formation qu'un stagiaire présentant un comportement pouvant porter préjudice au groupe ou au bon déroulement de la session soit prié de quitter le stage sans remboursement. Pour les mineurs, ce renvoi se fera en accord avec les parents ou tuteurs.